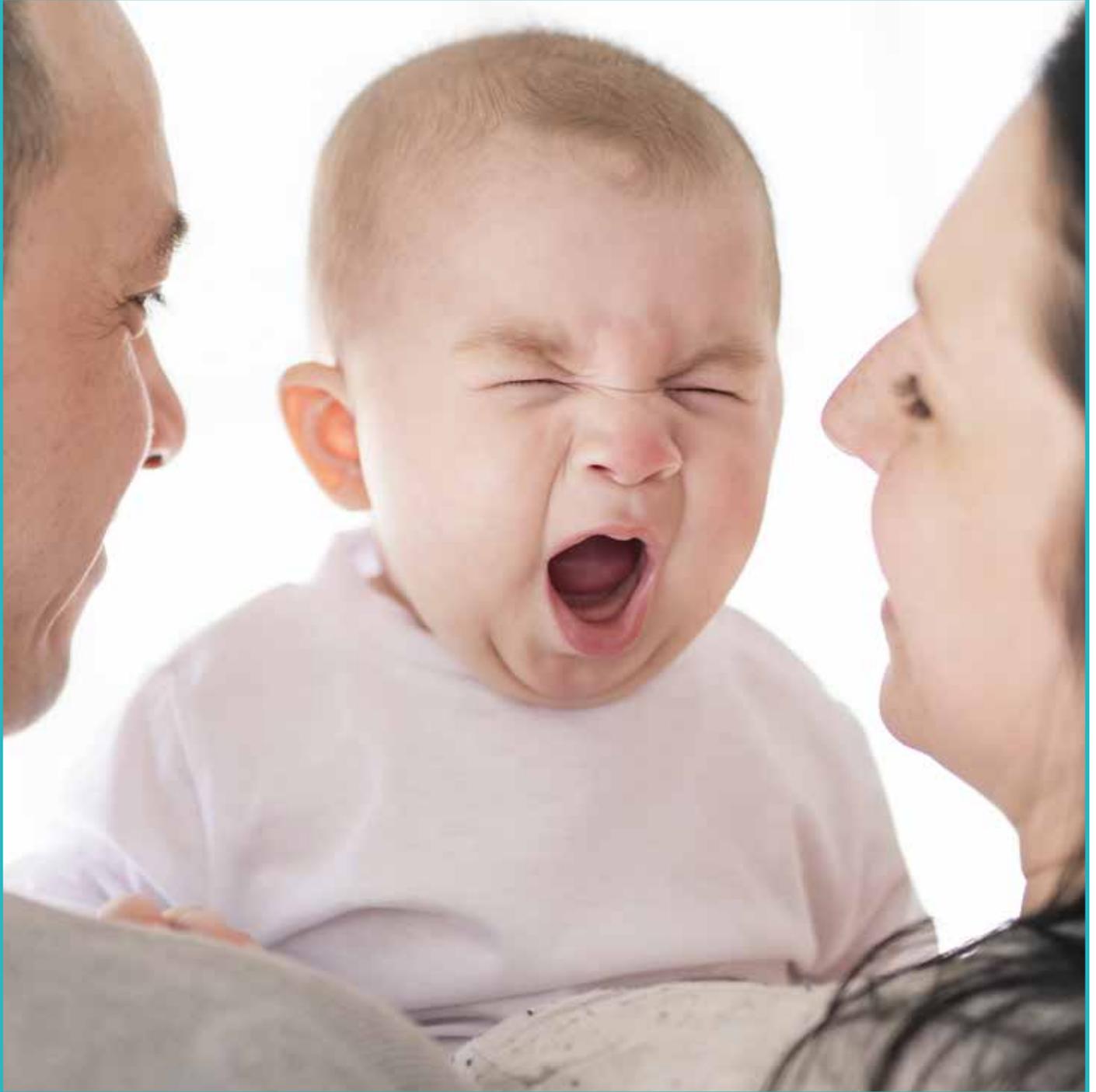




# Lettre info Relais

*Les news du Relais d'Accueil Parents Assistantes Maternelles de Lescar*



n°17  
Décembre  
2020

P.3 - Dossier  
**Non, Non et Non!**

## Info métier

### Déclaration des CESU préfinancés sur Pajemploi +

L'employeur peut continuer à rémunérer son salarié en titres spéciaux de paiement (Cesu préfinancé). Le montant que l'employeur verse par le moyen de paiement est à indiquer dans le champ intitulé : «Acompte». Pajemploi prélèvera sur votre compte uniquement le reste du salaire non versé.

#### Attestation d'adhésion à Pajemploi+

L'attestation d'adhésion à Pajemploi+ est nécessaire pour qu'un parent employeur et sa salariée puissent bénéficier du service Pajemploi+. Celle-ci est disponible sur le compte en ligne du parent employeur. Pour adhérer au service Pajemploi+, le parent employeur doit se rendre sur son compte en ligne dans la rubrique Pajemploi+. Il peut ensuite sélectionner la salariée avec laquelle il souhaite activer le service. Suite à cette action, l'attestation d'adhésion à Pajemploi+ peut être téléchargée et imprimée. Ce document pdf est interactif, vous pouvez le remplir directement sur votre ordinateur et l'imprimer une fois complété.

Le parent employeur et la salariée doivent compléter et signer l'attestation d'adhésion et en conserver chacun un exemplaire.

L'attestation d'adhésion à Pajemploi+ reprend les coordonnées du parent employeur et de la salariée, le texte réglementaire et la signature des deux parties.

#### Pour les parents n'adhérant pas à pajemploi +

Attention à l'exonération des charges des heures complémentaires et des heures supplémentaires  
Une fois la déclaration mensuelle établie, le montant à verser à la salariée est notifié à la ligne nommée «montant que vous devez verser dont exonérations des cotisations salariales des heures majorées ou complémentaires».

### Oups

*Le site qui aide les usagers à éviter les erreurs avec l'administration*

Déménagement, naissance, retraite, perte d'emploi... Autant d'événements de votre vie qui nécessitent des démarches administratives pour actualiser votre situation! Vous avez peur d'oublier quelque chose ou de vous tromper? Pas d'inquiétude. Au moment d'effectuer vos démarches, rendez-vous sur le site [oups.gouv.fr](http://oups.gouv.fr).

Ce site pédagogique a vocation à recenser et faire connaître les principales erreurs actuellement commises par les particuliers et les professionnels dans leurs démarches administratives. Construit par événement de vie (pour les particuliers : naissance, mariage, séparation, déménagement, séjour prolongé à l'étranger, retraite, perte d'un proche, etc. Pour les professionnels : paiement des cotisations sociales, obligations douanières et fiscales, etc.), il permet à l'utilisateur de trouver facilement des informations simples et accessibles pour éviter les erreurs vis-à-vis de l'administration et des opérateurs de service public.

**Pour en savoir plus :** [www.oups.gouv.fr](http://www.oups.gouv.fr)



*Lorsque l'enfant grandit, commence à acquérir de l'autonomie et accède au langage, rapidement son vocabulaire va s'enrichir d'un nouveau mot : Non ! Un petit mot magique qui a un si grand pouvoir ! Le pouvoir de s'exprimer, de s'affirmer, mais également le pouvoir de nous exaspérer, nous les adultes. Difficile de se retrouver face au refus systématique de l'enfant et de trouver un juste positionnement.*

### Comment accueillir et accompagner cette opposition de l'enfant ?

Cette période d'affirmation de leur personnalité est une phase importante du développement de l'enfant. L'enfant prend conscience qu'il est un être à part entière, différencié de l'adulte qui l'accompagne. Ce « non » lui permet d'affirmer son individualité.

### Quand deux « Non » se rencontrent

Le Non de l'enfant est aussi un écho au Non de l'adulte. Dès que l'enfant commence à se mouvoir, à explorer son environnement,

# Non, Non et Non !



il va entendre «Non». Il est même difficile de quantifier le nombre de Non qu'il va entendre sur une même journée. Les interdits posés par l'adulte sont nécessaires à la structuration de l'enfant. Ce sont les règles sociales, non négociables, qui sont là pour assurer la sécurité physique et psychique de l'enfant et l'apprentissage du bien-vivre ensemble.

Grandir dans un cadre sécurisant permet à l'enfant de s'épanouir et de s'ouvrir sereinement au monde extérieur et ainsi, de se développer de façon harmonieuse.

Ce cadre sécurisant, posé par les adultes qui accompagnent l'enfant, nécessite une réflexion, car si certaines règles peuvent répondre aux besoins de l'enfant, d'autres peuvent répondre davantage aux attentes/désirs de l'adulte.

### Citons quelques exemples

- Interdire à un enfant de grimper par la pente du toboggan peut correspondre davantage à une attente/désir de l'adulte (liée à une peur, une crainte, à des conventions d'usage, etc.) qu'au besoin de l'enfant qui est d'explorer, faire des expériences motrices.
- Interdire à un enfant de jouer avec sa nourriture correspond davantage à une attente/désir de l'adulte (ne pas avoir à tout nettoyer, crainte que l'enfant ne se salisse, idée que c'est sale, etc.) qu'au besoin de l'enfant qui est de patouiller, de découvrir de nouvelles textures.

### Alors, comment composer avec le « Non » ?

Réfléchir aux interdits que l'on pose, choisir ses batailles (se centrer sur les «vrais» Non) et également trouver d'autres mots que le «Non» («Stop» par exemple) permet de minimiser la période du non. La première chose est peut-être, en amont, de préparer cette période du Non en ayant une réflexion autour de l'aménagement de l'espace de vie de l'enfant. Il s'agit de réfléchir autant du côté des interdits posés que des actions autorisées et encouragées chez l'enfant pour éviter de lui dire «Non» toute la journée.

Répondre aux besoins fondamentaux des enfants permet également de diminuer l'état de tension des enfants et leur sensibilité à la frustration. Outre les besoins physiologiques (manger, boire, dormir, éliminer, etc.), les enfants ont également des besoins psychologiques, émotionnels, intellectuels tel que tester leur capacité motrice (courir, grimper, etc.), décharger leur tension (cri et pleur), explorer avec leurs 5 sens, être en contact avec la nature, se sentir en sécurité et entouré (présence bienveillante de l'adulte à travers des regards, mots, sourire), communiquer.

À nous, adultes, à trouver un juste milieu entre la satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant et les règles de sécurité physique et du vivre ensemble. Pour traverser sereinement cette période singulière, réflexion et adaptabilité paraissent

## Ça peut vous intéresser

MERCREDI 31 MARS 2021

### Spectacle jeune public « Gouttes de sons »

Par la Cie Sing Song. Ouvert aux familles.  
Renseignements : RAPAM, 05 59 81 57 33.

TOUS LES VENDREDIS (hors vacances scolaires)

### Espace accueil enfants parents

De 9h30 à 11h30 au RAPAM, 24 avenue Roger Cadet.  
Espace convivial de rencontres et de jeux pour les parents et les enfants de la naissance à l'entrée à l'école/crèche/assistante maternelle.  
En période de crise sanitaire, sur inscription, 05 59 81 57 33.

AU QUOTIDIEN

### Médiathèque de Lescar

Pour tous renseignements sur les animations proposées : 05 59 72 25 21

AU QUOTIDIEN

### Ouverture d'une boutique seconde main

« O grenier des p'tits loups » mode 0-10 ans, puériculture, livres et jouets vient d'ouvrir, rue de Laruns Bat A local B11 à Serres-Castet.  
Vente en ligne : <https://ogrenierdesptitsloups.com>

## Le coin des livres

**Non!** de Jeanne Ashbé

**Tchoupi dit non!** de Thierry Courtin

**Non, pas ça!** de Jeanne Ashbé

**Non, non et non** de Mireille d'Allancé

**Oh non, Georges!** de Chris Haughton

**Non** de Claudia Rueda

**Le livre qui dit non!** de Cédric Ramadier et Vincent Bourgeau



## La vie du relais

Contribuer à l'éveil du jeune enfant et à la professionnalisation des assistantes maternelles en s'appuyant notamment sur la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, font partie des missions du RAM.

Document à retrouver sur le site <http://www.hcfea.fr>.

### À venir!

### Projet autour de l'éveil artistique...

Ayant dû être abandonné l'an dernier à cause de la situation sanitaire, nous le reconduisons en 2021! Trois mois teintés de couleurs, de créativité et de bonne humeur pour tout ce petit monde!

Début mars, nous allons démarrer avec deux soirées initiatiques en présence de David Poey artiste et médiateur culturel de l'association FUSAIN : l'une avec les parents, l'autre uniquement avec les assistantes maternelles.

Les ateliers d'éveil artistique enfants/assistantes maternelles s'en suivront. Ils se dérouleront au sein de l'ALSH du Liana qui nous accueillera dans leurs locaux plus spacieux. Trois à quatre groupes de 10-12 enfants et de 6 assistantes maternelles seront constitués; ces expérimentations artistiques vont durer jusqu'en mai.

Ce trimestre, dédié à l'art, sera ponctué d'une visite d'exposition d'art (musée ou un atelier d'artiste et d'un spectacle jeune public programmé le mercredi 31 mars, intitulé « Gouttes de sons » et présenté par la Cie Sing Song (deux séances en matinée). Ce spectacle est ouvert aux parents.

Renseignement et inscription auprès du RAPAM, 05 59 81 57 33.

### À vos agendas

Nous clôturerons l'année artistiquement avec la fête du relais qui se déroulera le mercredi 16 juin à partir de 17h30 au relais. Dans une ambiance conviviale et familiale, les parents pourront partager avec leur(s) enfant(s) des ateliers artistiques proposés par les assistantes maternelles et David, le tout accompagné d'un petit goûter.

Une invitation vous sera envoyée courant mai pour vous inscrire et organiser ce temps de rencontre. Nous vous espérons nombreux!

## Pour aller plus loin...

Retrouvez des ressources complémentaires sur le site Internet de la ville dans la rubrique Actualité : Vidéo, documents et textes complets. [www.lescar.fr](http://www.lescar.fr)

## RAPAM

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h  
24 bis Avenue Roger Cadet  
Tél. 05 59 81 57 33  
e-mail : [rapam@lescar.fr](mailto:rapam@lescar.fr)

